ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 3606

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre delegue a l'amenagement du territoire et aux collectivites locales sur l'inquietude des policiers municipaux et ruraux en raison de l'absence de statut particulier portant sur l'organisation de leur carriere. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre s'il envisage la creation prochaine d'un statut particulier pour la police municipale et rurale.

Texte de la réponse

Conscient de la place et du role des polices municipales, le Premier ministre a place M. Patrick Balkany en mission aupres du ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'amenagement du territoire. Ce parlementaire remettra ses conclusions des l'automne 1993, ce qui permettra de ne pas differer davantage l'adoption de dispositions a caractere statutaire.

Données clés

Auteur : M. Mariani Thierry
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3606
Rubrique : Fonction publique territoriale
Ministère interrogé : aménagement du territoire et collectivités locales
Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1950
Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3344